

Procès-verbal de la séance du jeudi 14 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze avril à vingt heures trente, le Conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Claude REILHES, Maire.

Présents : M. Claude REILHES, Mme Sandrine NARDI, Mme Maryse TEQUI, M. Damien WEISSE, Mme Stéphanie GRENARD, M. Stéphane ROUX, Mme BOZOVIC Ninoslava, M. BOYER Christophe, M. LANGE Sébastien

POUVOIR : M. MIRATON donne pouvoir à M. REILHES

Secrétaire de séance : Mme Maryse TEQUI

O O O

Ordre du jour :

- Vote des taux 2022
- Vote du Budget communal 2022
- Vote du Budget CCAS 2022
- Questions diverses

M. le Maire informe le conseil municipal que M. JOULIE Frédéric a donné sa démission le 07 avril 2022

VOTE DES TAUX 2022

En application de l'article 16 de la loi de finances pour 2020, les parts communale et départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) sont fusionnées et affectées aux communes dès 2021 en compensation de la perte de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales.

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y lieu de fixer le produit fiscal attendu pour 2022 des deux taxes locales (Taxe foncière bâtie – Taxe foncière non bâtie).

M. le Maire propose au conseil municipal de ne pas augmenter les taxes sur le bâti et sur le non bâti.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a l'unanimité,

- **ACCEPTE** de ne pas augmenter des taux, qui se traduit ainsi

TAXE	Taux de référence 2021	Bases Impositions prévisionnelles 2022	Taux Votés 2022	Produit Attendu 2022
Taxe F Bâtie	46.52%	166 300	46.52%	77 363€
Taxe F N. Bâtie	42.45%	26 200	42.45%	11 122€
		192 500		88 485€

Monsieur le Maire présente le projet de budget 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal arrêté comme suit les dépenses et les recettes à inscrire au budget 2022 :

Commune

Fonctionnement

- Dépenses :

o Charges à caractère général		155 405.77 €
o Charges de personnel		17 850.00 €
o Atténuation de produits		4 392.00 €
o Autres charges de gestion courante	62 016.00 €	
o Charges financières		1 100.00 €
o Charges exceptionnelles		100.00 €
o Dépenses imprévues		15 000.00 €
o Virement à la section d'investissement	43 833.17 €	

Total **299 696.94€**

- Recettes

o Produits des services		315.00 €
o Impôts et taxes		138 872.00 €
o Dotations et participations	14 261.00 €	
o Autres produits de gestion courante	24 000.00 €	
o Produits financiers		100.00 €
o Produits exceptionnels		200.00 €
o Résultat de fonctionnement reporté	121 948.94 €	

Total **299 696.94€**

Investissement :

- Dépenses

o RAR	233 725.58€	
o Opérations d'équipement		265 443.17€
o Remboursement d'emprunts		12 000.00 €
o Dépenses Imprévus		5000.00€

Total **516 168.75€**

- Recettes

o RAR	16 221.00 €	
o Subv° d'investissement		32 310.00 €
o Emprunts et dettes assimilées		200 000.00 €
o Excédent de fonctionnement		168 503.56 €
o Dotations	4 100.00 €	
o Dépôts et cautionnement reçus		2 200.00 €

o Virement de la section de fonct.	43 833.17 €
o Solde d'exécution reporté	49 001.02€

Total **516 168.75€**

👉 VOTE DU BUDGET CCAS 2022

Monsieur le Maire présente le projet de budget CCAS 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal arrêté comme suit les dépenses et les recettes à inscrire au budget du CCAS 2022 :

CCAS

Fonctionnement :

- Dépenses :		
o Autres charges de gestion courante	541.28 €	
- Recettes :		
o Résultat de fonctionnement reporté	541.28 €	

LEVÉE DE SEANCE 23h15

Signatures :

WEÏSSE Damien		BOZOVIC Ninoslava	
LANGE Sébastien		GRENARD Stéphanie	
MIRATON Didier	A donné procuration à M. REILHES	NARDI Sandrine	
TEQUI Maryse		REILHES Claude	
ROUX Stéphane		BOYER Christophe	